



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A
TVA 0413.821.301

AGO – 27 MAI 2025 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 21 mai 2025

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **27 mai 2025 au Château de Colonster, Allée des Erables à 4000 Liège, à 15 heures** avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET POLITIQUE DE REMUNERATION</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération et la politique de rémunération au 31 décembre 2024.</i>			
3. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2024, en ce compris l'attribution d'un dividende ordinaire brut de € 12,50 par action ainsi que le paiement d'un dividende spécial brut de 5 € par action qui seront payables le 17 juin 2025..</i>			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décision :</i> - <i>L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;</i> - <i>L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2024.</i>			
6. <u>NOMINATION D'ADMINISTRATEUR</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale décide de nommer Madame Christine Defraigne, administrateur de Moury Construct SA pour un mandat de trois ans. L'assemblée générale constate l'indépendance de Madame Christine Defraigne conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et associations dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés dans le code belge de gouvernance d'entreprise.</i>			
7. <u>RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2028, le mandat d'administrateur indépendant non exécutif de Georges Hübner, qui arrive à échéance à la présente assemblée.</i>			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.



Le mandataire :

- Pourra* :

- Ne pourra pas* :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le2025

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »